

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le douze septembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le sept septembre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s) : Yamina KHELID, Chantal MERMET, René NIVON.

Absent(s) :

Ont donné pouvoir :

En ouverture de séance, Monsieur le Maire souhaite une bonne reprise à chacun après la pause estivale. Il présente ses félicitations à la famille DESRIEUX à l'occasion des noces de palissandre de Thérèse et André DESRIEUX, maire honoraire de la commune.

Monsieur le Maire réitère enfin le soutien du conseil municipal auprès de Chantal MERMET suite au décès de sa maman cet été.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 Juillet 2017

Le procès-verbal de séance du 13 juillet 2017 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Le procès-verbal de séance du 13 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : TAP poterie, contribution incendie SDIS, jouets garderie, fauchage des chemins, agenda accessibilité, nettoyeur haute-pression, parking et aménagements Rue des Terreaux, fournitures

scolaires, ordinateur secrétariat, acompte voyage CMJ Paris, étude environnementale PLU, guirlandes illuminations.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Bulletin municipal « Moras infos » septembre 2017

Les élus de la commission communication et la secrétaire de mairie sont remerciés pour leur travail d'élaboration, relecture et diffusion du bulletin municipal distribué début septembre.

4. Point sur la rentrée scolaire de septembre 2017

L'effectif de cette rentrée démarre à 59 élèves. Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrivée d'une nouvelle enseignante. Nathalie FAURE prend le poste de direction et complète l'équipe enseignante avec Mylène BORIES et Marlène NIVON. Mylène BORIES devrait remplacer Anouck VERDET sur l'année scolaire complète. Monsieur le Maire remercie les adjoints et les agents pour les différents travaux effectués cet été. Il fait un rappel sur les nouveaux horaires scolaires et informe des offres d'accueil de loisirs pour le mercredi par Valloire Loisirs à Epinouze et Familles Rurales à Hauterives.

5. Travaux d'assainissement : avis rendu par la chambre régionale des comptes sur la demande de l'agence de l'eau

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de l'avis de la chambre régionale des comptes concernant la saisine de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour la réfaction d'une partie de la subvention accordée lors des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement.

L'Agence de l'eau avait accordé à la commune une subvention d'un montant totale de 104 700 €. A la suite de la réalisation des travaux, elle avait réalisé des contrôles de conformité. Elle réclamait alors une réfaction de 20 940 € en arguant de tests de compactage non réalisés, d'essais d'étanchéité et d'une inspection télévisée par une entreprise non accréditée COFRAC.

La commune a expliqué ne pas avoir pu faire ces tests de compactage car le département (maitre d'ouvrage sur la RD1) avait refait sa propre voirie traversant le village dans la foulée des travaux. En outre, ceux-ci se sont déroulés sous le contrôle du CTD de St Vallier qui a réceptionné les supports et fait ses propres contrôles. Le reproche sur les essais et l'inspection par une entreprise non COFRAC est tout aussi excessif alors que le groupe en question dispose de garanties et certificats tout aussi conséquents fournis à l'Agence.

Dans un avis rendu le 18 août 2017, la chambre régionale des comptes a jugé que le remboursement réclamé par l'Agence de l'eau n'était effectivement pas justifié et qu'il n'y avait pas lieu de mettre en demeure la commune de Moras-en-Valloire d'inscrire cette somme à son budget.

6. Décision modificative budgétaire

Compte-tenu d'une dépense initialement non prévue dans le budget primitif concernant la répartition définitive du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) exercice 2017, il convient d'ajuster le budget primitif 2017 pour le budget principal. Les crédits suivants doivent être ouverts :

BUDGET PRINCIPAL :

Ouverture de crédits :

Dépenses Fonctionnement : Article 739223 (ch 014) : + 2 748 €

Recettes Fonctionnement : Article 7311 (ch 73) : + 2 748 €

Ces écritures ne modifiant pas l'équilibre général du budget seront reprises au compte administratif 2017. Monsieur le Maire est chargé d'assurer l'exécution de cette décision modificative et de signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Demande de subvention au Conseil départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale 2018 (projets structurants) pour le réaménagement de la mairie, de l'agence postale et de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réaménagement des locaux de la mairie, de l'agence postale communale et de la cantine.

Ces services sont actuellement répartis séparément dans le bâtiment dit de la « Maison Quarrée », ancienne demeure historique de Pierre Davity (poète, géographe et militaire au service du roi Henri IV), confisquée comme bien national lors de la Révolution pour devenir plus tard une gendarmerie (à cheval) et une école, avant d'accueillir La Poste, la salle des mariages et le secrétariat de mairie, avec une cantine scolaire à étage.

Ce lieu et sa cour abritent notamment un escalier monumental inscrit avec la façade de la mairie à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1979.

Il s'agit aujourd'hui de rénover et réaménager de manière plus fonctionnelle l'actuel secrétariat de mairie et l'agence postale, d'une part pour répondre aux obligations légales en matière d'accessibilité des établissements recevant du public, mais également pour mutualiser les locaux et organiser plus efficacement le travail des agents communaux, retrouver un peu d'espace pour les archives et de la confidentialité pour les rendez-vous avec les usagers.

Le projet consiste en un point d'entrée unique (dans l'actuelle agence postale à rénover) avec des horaires communs pour accueillir le public du secrétariat de mairie et de l'agence postale (même si chaque service aura son espace interne).

L'espace libéré dans l'actuel secrétariat permettra alors de ramener la salle périscolaire au rez-de-chaussée. La façade dégradée de la mairie et les arcades murées dans la Cour Pierre Davity seront traitées à cette occasion, de même que le bâti amélioré thermiquement.

Le montant prévisionnel de cette opération de rénovation/réaménagement s'élève à 814 088 € HT incluant les travaux et la maîtrise d'œuvre/BET/SPS.

Considérant le coût de ce projet et la nécessité de le réaliser, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

* **APPROUVE** l'avant projet relatif à la rénovation et réaménagement de la mairie, de l'agence postale et de la cantine scolaire. Sous réserve de l'octroi des subventions idoines, la commune donne son accord pour entreprendre les travaux nécessaires et assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération dont le coût estimatif s'élève à 814 088 € H.T. (incluant les honoraires de maîtrise d'œuvre/BET/SPS, montants à préciser à l'issue de la consultation des entreprises).

* **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale - projets structurants - pour ces réaménagements des locaux indispensables pour répondre aux obligations légales sur l'accessibilité PMR, permettant une bien meilleure sécurisation et fonctionnalité des services et une rénovation du bâti très dégradé.

* **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires et de signer tout document se rapportant à cette opération.

Une demande identique sera adressée à la communauté de communes Porte de DrômArdèche, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'à l'Etat.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

8. Agenda d'accessibilité programmé : rendu du groupe de travail

Monsieur le Maire rappelle la mission confiée à SOLIHA Drôme afin de préparer l'agenda d'accessibilité programmé (ADAP) de Moras-en-Valloire, avec la réalisation d'un diagnostic, d'un ensemble de documents techniques et administratifs qui constitueront le dossier remis en Préfecture d'ici la fin de l'année 2017. SOLIHA Drôme a réalisé une étude avec un rapport et un tableau récapitulatif des travaux à réaliser sur une période de 3 années. Ce rapport et cette liste de travaux estimés à 30 606 € ont été vérifiés par la commission communale. Il est rappelé que la commune s'engage sur la nature des travaux et non sur le montant estimatif. Le groupe de travail va effectuer une visite de terrain des différents lieux. Des dérogations seront ensuite demandées, les différents documents complétés et des éventuelles subventions sollicitées. Une délibération du Conseil municipal sera à nouveau nécessaire pour la finalisation du dossier.

9. Point sur les travaux en cours, Rendu compte des travaux des commissions communales et Questions diverses

- Commission Finances : réalisation d'un point financier pour le dossier Rue des Terreaux. Demandes de subvention DETR à venir pour le réaménagement mairie/APC. Demande de subvention cantonale l'an prochain pour repeindre la salle des fêtes.
- Salle des fêtes : meilleure gestion des états des lieux de location de la salle avec des consignes à rappeler. Réflexion sur les tarifs de location.
- Café-Restaurant L'Escale des collines : Mme Jacquet a sollicité la levée d'option sur son crédit bail (avec remboursement par anticipation des sommes dues jusqu'en 2019) pour devenir propriétaire des locaux. Une date de signature est à fixer chez le notaire. La licence 4 reste propriété de la commune qui continuera de la louer.
- Bibliothèque : Plusieurs bénévoles sont inscrits à la formation sur le nouveau logiciel pour l'informatisation. Le catalogue suivra dans la foulée.
- Commission Travaux/Voirie : problème de renouée du Japon chemin de la gendarmerie. Problème d'eaux usées entre la montée de la madone et la rue de l'église. Arbres à tailler vers l'aire de pique-nique Route de Fontblanchet. Demande de rénovation d'un sol dans un appartement de l'ancienne perception : à voir sur place.
- Commission CMJ : réflexion sur une piste VTT/BMX proche du parc.

Quelques dates à venir :

- Assemblée générale Ecolline le 14 septembre.
- Réunion commission accessibilité le 16 septembre.
- Formation gestion de la dette par l'AMD les 18 et 19 septembre.
- Réunion CMJ le 23 septembre.
- Concours boules au parc le 23 septembre.
- Concours belote le 23 septembre.
- Réunion INSEE pour recensement le 5 octobre à Valence
- Concert Valloire Loisirs le 6 octobre.
- Mariage le 7 octobre.
- Café mille-feuille le 14 octobre.
- Réunion CMJ le 14 octobre.
- Congrès maires Drôme à Nyons le 19 octobre.
- Cross scolaire le 20 octobre.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 16 Octobre 2017 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.